

- . Information juridique / accès au droit
- . Promotion de l'égalité femmes-hommes
- . Lutte contre les discriminations et violences sexistes
- . Aide à l'emploi

# LA FARANDOLE

OFFRIR DES CHANCES  
EGALES AUX FILLES ET  
AUX GARÇONS

ACCROITRE LE  
POTENTIEL DES JEUNES  
ET DES ENFANTS

*Les femmes gagnent 27% de moins que les hommes*



*80% des tâches domestiques sont effectuées par des femmes*

CONTRIBUER AU  
MIEUX VIVRE  
ENSEMBLE

ELARGIR LE CHAMPS  
DES POSSIBLES

# DE L'EGALITE

**Interventions auprès de jeunes et d'enfants**

*Seulement 27% de filles dans les écoles d'ingénieur-e-s*

*Transmettre une culture d'égalité entre les filles et les garçons  
dès le plus jeune âge*

*80% des temps partiels sont subis par des femmes*

## Pourquoi sensibiliser à l'égalité ?

Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes a permis au cours du 20<sup>ème</sup> siècle de réelles avancées en matière de droits et d'autonomie des femmes dans notre société.

Pour autant, les femmes sont encore confrontées, aujourd'hui, à de nombreuses inégalités, ancrées dans des stéréotypes transmis inconsciemment à nos enfants. Dès le plus jeune âge, le comportement, les mots, les activités, la littérature, les jeux entretiennent les filles et les garçons dans des comportements considérés comme propres à leur sexe. Et ce dans la famille, l'école, les loisirs.

Différentes lois et conventions interministérielles précisent que « l'école doit contribuer à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes » et à déconstruire les stéréotypes sexuels.

Article L121-1 du Code de l'éducation

Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018.

## Notre proposition d'action

Le réseau des **Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles** œuvre, depuis 40 ans, pour l'accès aux droits et l'égalité entre les hommes et les femmes. Il dispose pour cela d'un agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public et agit en partenariat avec les établissements scolaires et d'autres associations.

**L'action La farandole de l'égalité** invite à penser ensemble une vision égalitaire entre les filles et les garçons, dès le plus jeune âge, et ce de manière très concrète.

Elle est proposée aux enseignants du primaire, tous cycles, aux éducateurs et animateurs, et, dans la mesure du possible aux parents. Elle permet d'aborder diverses compétences à acquérir par les enfants.

### Les objectifs :

- ◆ Encourager l'expression, la confiance en soi, l'autonomie,
- ◆ Découvrir des rôles divers et des situations multiples que peuvent jouer indifféremment filles et garçons,
- ◆ Favoriser une prise de conscience de l'égalité des choix afin de permettre le développement du potentiel de chaque enfant,

- ◆ Ouvrir le champ des possibles en termes d'orientation professionnelle future,
- ◆ Favoriser une appréciation positive de l'autre sexe, des différences et des potentiels de chacun et le mieux vivre ensemble.

### Les publics visés :

Les enfants en milieu scolaire ou périscolaire, en lien avec tous les acteurs de l'éducation, afin de favoriser la transmission d'une culture égalitaire.

- ◆ **Classes de primaire** : intervention(s) de 45 mn à 1h, autour de dessins, de livres, d'outils favorisant l'expression sur les activités, les qualités et les émotions "attribuées" aux filles et aux garçons, dans leurs jeux comme dans la vie à la maison
- ◆ **Parents** : temps d'échanges organisés à la demande.
- ◆ **Bibliothécaires proches** : partenariat possible.

### Modalités pratiques :

- ◆ **Professeurs** : organisation du cycle d'interventions en fonction de vos attentes. Indications sur les moyens de préparer ces interventions en amont et d'en faire un suivi. Evaluation commune.
  - ◆ **Animateurs** : conception d'une animation en fonction du cadre et de l'âge du public.
- > **Nous contacter pour modalités, dates, coûts.**

**Contacts : Céline MASSON VERMOREL, [celinemasson@cidff42.fr](mailto:celinemasson@cidff42.fr) / Odile PROUST, [odileproust@cidff42.fr](mailto:odileproust@cidff42.fr)**

Le CIDFF de la Loire propose aux particuliers, professionnels, aux scolaires et aux jeunes des interventions collectives sur l'égalité femmes-hommes, l'accès aux droits, la mixité des métiers, la parentalité, l'entrepreneuriat féminin, etc. L'association assure des permanences d'entretien individuel sur 10 sites de la Loire.

L'équipe est composée de juristes, conseillères emploi et chargée d'accueil.

**CIDFF de la Loire, 18 Av. Augustin-Dupré 42000 Saint-Etienne, Tél. 04 77 01 33 55 - [cidff42@cidff42.fr](mailto:cidff42@cidff42.fr), [www.cidff42.fr](http://www.cidff42.fr)**

Association loi 1901 – Habilitation nationale de l'Etat/Droits des femmes – Agrément d'association éducative complémentaire de l'enseignement public